

## **AVIS sur la Pétition** **(transport maritime)**

Concernant cette pétition qui, je le rappelle, a recueilli plus de 1200 signatures en 2 jours (soit 25% des électeurs inscrits, alors qu'il n'en fallait que 5%), je note que vous soulevez deux raisons d'irrecevabilité :

- La première concerne le fait que certains signataires n'ont pas précisé leur Commune de résidence (St-Pierre ou Miquelon) en complément de leur adresse ou numéro de boîte postale, ce qui empêcherait une éventuelle vérification de leur inscription sur la liste électorale.

Vous en conviendrez, « c'est chercher la petite bête », car avec « un peu » de bonne volonté, cela ne représente pas un handicap majeur, en tout cas à Saint-Pierre et Miquelon. D'ailleurs, vous le soulignez vous-même dans votre rapport : « ce point peut être sujet à discussion ».

- La seconde raison d'irrecevabilité que vous soulevez serait que la question posée ne relèverait pas de la compétence de la Collectivité.

Bien sûr, le Conseil territorial n'est pas compétent en matière de desserte maritime internationale, chacun le sait. Il n'a d'ailleurs absolument pas besoin de l'être pour faire ce que lui demandent la pétition et le référendum. C'est clairement explicité dans la lettre de transmission jointe à la pétition : « *En cas d'approbation de la population de l'Archipel lors de ce référendum, le Conseil territorial serait prié de prendre une délibération, indiquant à l'État sa volonté de mettre en place un service public unique de la desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon* ».

La question du référendum porte donc simplement sur une délibération du Conseil territorial qui indiquerait à l'Etat sa volonté de mettre en oeuvre une gestion publique partagée du transport maritime. Aussi, je pense que les 1208 signataires de la pétition ne comprendraient pas qu'il n'est pas de la compétence de la Collectivité de faire connaître son avis à l'Etat sur une question aussi fondamentale.

Dans la lettre de transmission jointe à la pétition, nous précisons clairement que le voeu des signataires est de voir le Conseil Territorial prendre position par voie de délibération sur cette question. Il n'est par contre nullement question de décider ici de la création d'un service public de la desserte maritime géré par la seule Collectivité.

Par ailleurs, le succès localement de cette pétition a déjà provoqué une réaction d'ouverture du Gouvernement puisque, je le rappelle, Monsieur Denis ROBIN, le Directeur de Cabinet de la Ministre de l'Outre-Mer, a déclaré sur les ondes de RFO le 24 octobre dernier que, face à la volonté de certains élus d'aller dans un système où l'on pourrait unir les efforts du Territoire et ceux de l'Etat pour avoir un dispositif unique de la gestion de la desserte maritime internationale et interne, il était prêt à ouvrir des discussions sur ce sujet !

Très honnêtement, Monsieur le Président, je pensais que sur cette question de la desserte maritime, nous étions tous sur la même longueur d'ondes. J'avais cru comprendre, lors des nombreuses réunions que nous avons eues à ce sujet, que nous étions tous finalement d'accord (je parle ici des élus locaux) pour dire à l'Etat qu'il était temps de mettre à plat l'ensemble de ce dossier et de trouver ensemble une solution globale et

durable pour sortir par le haut de ces continuels conflits qui polluent la vie de nos concitoyens et paralysent en partie la vie économique locale.

L'objectif de ce référendum est de montrer à l'Etat que la population appuie les élus locaux dans cette démarche. Un objectif à la fois clair et simple.

Il n'y a ici aucune manoeuvre politicienne de notre part, mais une simple volonté de voir traiter globalement cette question de la desserte pour qu'enfin on règle ce problème une bonne fois pour toutes.

Je vous rappelle que, même si l'initiative est venue de Cap sur l'avenir, le sujet est d'intérêt général et cette pétition a été signée par des élus de différents mouvements politiques locaux, et certainement aussi par des citoyens qui ne sont pas obligatoirement proches de mon mouvement politique.

Alors évidemment, Monsieur le Président, si vous n'êtes pas favorable à une gestion globale publique Etat/Collectivité de la desserte maritime – et c'est tout à fait votre droit – je comprends que vous ne voyez pas d'un bon œil l'objectif de cette pétition qui vous engagerait à devoir proposer un tel partenariat à l'Etat. Mais alors, dites le franchement et en toute honnêteté.

Je vous propose donc que chacun autour de cette table s'exprime et prenne ouvertement position sur cette question d'une gestion globale publique Etat/Collectivité en matière de desserte maritime. Ensuite, vous verrez qu'il sera beaucoup plus simple de voter pour la tenue, ou non de ce référendum, car en ce qui me concerne, l'irrecevabilité de cette pétition n'est qu'un prétexte pour évacuer une question qui vous dérange.

**Yannick CAMBRAY**  
**Conseiller territorial**